COMPTE RENDU Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2022 à 20 h à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

<u>Etaient présents</u>: FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, AUBRUN Thomas, BOUDIER Mickaël, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, NAULEAU Daniel, GAULT Isabelle, MILLERIOUX Damien, LAMARCHE Catherine.

Etaient absents excusés : METAIS Jacques pouvoir à David FEUFEU

RIBETTE Aurélien, BRUNET Angélique et AUBRY Benoit

Secrétaire de séance : MILLERIOUX Damien

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 (COVID 19), Monsieur le Maire décide que cette réunion se déroulera en huis-clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT ;

Mouvements pendant la séance : néant

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * * * * * *

1 - Approbation des comptes de gestion 2021

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures des comptes de gestion du trésorier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2 Approbation des comptes administratifs 2021

Monsieur David FEUFEU, Maire, quitte la salle du Conseil

Vu les articles L2121-14, 1612-12 et 2122-21-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délais de vote du compte administratif,

Considérant les comptes de gestion établis par le comptable des Communes et transmis dans les délais imposés par la loi,

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Jean-Luc GIRARD, Adjoint aux finances fait lecture des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs 2021 de la commune et des budgets annexes,

le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

COMMUNE

Sections	Recettes 2021	Dépenses 2021	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	691 376.58	452 652.71	+ 238 723.87	+ 144 449.73	+ 383 173.60
Investissement	347 072.34	214 908.76	+ 132 163.58	- 91 756.18	+ 40 407.40
TOTAL	1 038 448.90	667 561.47	+ 370 887.45	+ 52 693.55	+ 423 581.00

P'TITE MARMITE

Sections	Recettes 2021	Dépenses 2021	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	16 417.89	12 587.33	+ 3 830.56	0	+ 3 830.56
Investissement	7 953.79	18 424.60	- 10 47081	- 21 147.60	- 31 618.41
TOTAL	24 371.68	31 011.93	- 6 640.25	- 21 147.60	- 27 787.85

LOTISSEMENT DE L'ARCHERE

Sections	Recettes 2021	Dépenses 2021	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	328 384.74	328 384.74	0	0	0
Investissement	328 384.74	328 384.74	0	- 5 108.01	- 5 108.01
TOTAL	656 769.48	656 769.48	0	- 5 108.01	- 5 108.01

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

	Recettes 2021	Dépenses 2021	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	0	0	0	0	0
Investissement	0	0	0	- 36 242.70	- 36 242.70
TOTAL	0	0	0	- 36 242.70	- 36 242.70

3 - Vote des taux 2022

Monsieur David FEUFEU, Maire, réintègre la salle du Conseil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2021 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales ;

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

La suppression de la TH sur les résidences principales a eu pour conséquence, l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal pour 2021 correspondait à la somme du taux voté par la commune en 2020 et taux du département de 2020. Le taux 2021 devait être voté à partir de ce taux de référence (reconduction, en hausse ou en diminution, dans le respect des règles de lien et de plafonnement.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est traduite par de nouvelles règles de liens, afin de remplacer le taux de TH en tant que taux pivot.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties devient le taux pivot en matière de règles de lien entre les taux, au lieu de la taxe d'habitation. Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est encore figé pour 2022. Ce n'est qu'à partir de 2023 que la collectivité pourra le faire évoluer.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux en vigueur

Le taux départemental s'élevant à 18.88 % et le taux communal à 12.29 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 31.17 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne génèrera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale «attribué».

Taux pour 2022, à savoir : Taxe foncière (bâti) 31.17 % Taxe foncière (non-bâti) 38.73 %

4 – Affectation des résultats

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc GIRARD, le Conseil Municipal, décide à) l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

COMMUNE

Résultat clôture			
Fonctionnement	+ 383 173.60		
Investissement	+ 40 407.40		

Section investissement résultat reporté /2022 + **40 407.40** (compte 001)

Besoin de financement restes à réaliser 2021 - **785 012.69**

Excédent fonctionnement reporté + **383 173.60** (compte 1068)

Résultat de fonctionnement (reporté au 1068) 0 (compte 002)

PETITE MARMITE

Résult	Résultat clôture			
Fonctionnement	+ 3 830.56			
Investissement	- 31 618.41			

Section investissement résultat reporté /2022 - 31 618.41 (compte 001)

Excédent fonctionnement reporté + 3 830.56 (compte 1068)

Résultat de fonctionnement reporté 0 (compte 002)

LOTISSEMENT DE L'ARCHÈRE

Résultat clôture				
Fonctionnement	0			
Investissement	- 5 108.01			

Section investissement résultat reporté /2022 - 5 108.01 (compte 001)

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

Résultat cl	Résultat clôture			
Fonctionnement	0			
Investissement	-36 242.70			

Section investissement résultat reporté /2022 - 36 242.70 (compte 001)

5 – vote des budgets primitifs 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter les budgets primitifs comme suit :

Commune

Fonctionnement Dép. et Recettes : 699 972.00 €

Investissement Dép. et Recettes : 1 208 058.20 €

Petite marmite

Fonctionnement Dép. et Recettes : 12 669.20 €

Investissement Dép. et Recettes : 45 648.86 €

Lotissement de l'Archère

Fonctionnement Dép. et Recettes : 328 384.74 €

Investissement Dép. et Recettes : 333 492.75 €

Lotissement de Saint Marc

Fonctionnement Dép. et Recettes : 271 513.80 €

Investissement Dép. et Recettes : 276 564.50 €

6 Devis abonnement logiciels gestion

Monsieur le Maire explique : les technologies évoluant de plus en plus vite, les systèmes d'informations des collectivités ont une durée de vie de plus en plus courte et les logiciels de gestion sont obsolètes plus rapidement environ tous les cinq ans ;

De ce fait en 2024, pour la comptabilité la nomenclature M 57 vient remplacer la M 14 et les comptes de gestion et administratifs deviennent un Compte Financier Unique.

Le groupe JVS notre prestataire actuel de logiciels de gestion propose un nouveau contrat sous forme d'abonnement en remplacement de frais d'acquisition de nouvelle licence ou de mise à jour ;

Cette offre intitulé INFINITY HORIZON pour les communes de moins de 2 500 habitants nous fait bénéficier des dernières évolutions fonctionnelles, réglementaires et les outils de dématérialisation indispensables sont inclus sans surcoût.

Ce projet est éligible à une subvention de l'Etat de 5 000 € grâce au plan France Relance qui permet d'équiper les collectivités d'un raccordement à un guichet numérique et intégrer le dispositif d'identification France Connect pour les demandes des administrés.

Ce devis pour un abonnement annuel s'élève la première année à 3 903 € TTC avec la constitution du dossier de subvention par un conseiller JVS compris et une subvention forfaitaire de l'état de 5 000 €, les années suivantes s'élèveront à 3 012 € TTC ;

Les sauvegardes sont automatiquement enregistrées sur le Cloud donc un gain de temps, plus besoin d'enregistrer régulièrement les données sur le disque dur externe.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour remplir et signer tous les documents nécessaires à cet engagement.

7 Questions diverses:

<u>Démission Conseillers</u>: deux conseillers municipaux ont fait parvenir leur lettre de démission qui a été transmise au représentant de l'Etat.

<u>Contrat CDD</u>: Un agent technique va être recruté en CDD pour des travaux de voirie en surcroît de travail, en attendant le nouvel agent qui a été recruté par mutation et qui prend son poste au 1^{er} mai.

Cet agent sera présent deux jours par semaine

Fin à 21 heures 45

Rappel des délibérations du 30 mars 2022

- 1. Vote des comptes de gestion 2021
- 2. Vote des comptes administratifs 2021
- 3. Affectation des résultats
- 4. Vote des taux 2022
- 5. Vote budgets primitifs
- 6. Devis abonnement logiciels gestion
- 7. Questions diverses.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Eliane	RIBETTE Aurélien Absent	METAIS Jacques Absent pouvoir à David FEUFEU
AUBRUN Thomas	AUBRY Benoit Absente	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine	BRUNET Angélique Absente
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	NAULEAU Daniel